

Le 26 novembre 2009

**Par courriel et par poste**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télééc. : (514) 289-5197  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année  
tarifaire 2010-2011  
Dossier Régie: R-3708-2009  
Notre dossier: R000316 FE

---

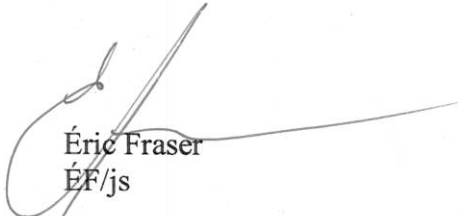
Chère consœur,

Dans le contexte de la planification de l'audience du dossier tarifaire du Distributeur qui débutera le 7 décembre prochain, nous vous informons qu'Hydro-Québec Distribution entend présenter sa preuve de la manière suivante :

- Panel 1 :** Contexte, enjeux, orientations du dossier tarifaire et allègement réglementaire (*HQD-01-01, 02, 03*).
- Panel 2 :** Coût de service, efficience, principes réglementaires, investissements, revenus et réseaux autonomes (*HQD-01-04; HQD-03; HQD-04; HQD-06; HQD-07; HQD-08-01 à 07; HQD-09*).
- Panel 3 :** Approvisionnement en électricité, coûts évités et prévision de la demande (*HQD-02-01, 02, 05; HQD-05*).
- Panel 4 :** Programme et activités en efficacité énergétique (*HQD-08-08*).
- Panel 5 :** Répartition des coûts, tarification, interfinancement et conditions de service (*HQD-10; HQD-11; HQD-12*).

À la lumière de la preuve au dossier, et à moins d'indication contraire de la Régie, le Distributeur n'entend pas présenter de témoins sur la politique financière.

Croyant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Éric Fraser  
ÉF/js

c.c.: Intervenants (*par courriel seulement*)